



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

ORGANISATION, INSTALLATION ET EXPLOITATION D'UN MARCHÉ DE NOËL DU VENDREDI 4 AU DIMANCHE 6 DECEMBRE 2026

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE	3
ARTICLE 2 : LOCALISATION.....	3
ARTICLE 3 : ALLOTISSEMENT	3
ARTICLE 4 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES SOUHAITEES	3
ARTICLE 4 : DOSSIER DE PRESENTATION	10
ARTICLE 5 : INSTALLATION, LIVRAISON ET MISE EN SERVICE	10
ARTICLE 6 : HABILITATIONS.....	10
ARTICLE 7 : PRECAUTIONS.....	10
ARTICLE 8 : REUNIONS TECHNIQUES.....	10

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

La présente consultation concerne l'organisation, l'installation et l'exploitation du marché de Noël de la Collectivité Territoriale de Guyane sur les parkings extérieurs.

Les conditions générales de vente des opérateurs économiques ne sont pas applicables.

ARTICLE 2 : LOCALISATION

Le marché de Noël de la Collectivité Territoriale de Guyane se déroulera sur le parking de la Cité Administrative Territoriale située au 4179, route de Montabo à Cayenne.

ARTICLE 3 : ALLOTISSEMENT

La consultation est composée de 2 lots dont la répartition est indiquée ci-après :

Lot 1 : Installation et exploitation du Village de Noël

Lot 2 : Programmation artistique et technique

ARTICLE 4 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES SOUHAITEES

LOT N°1 : Installation et exploitation du Village de Noël

Description des prestations

Le titulaire du lot 1 assurera la coordination complète des installations du village, des exposants et du matériels de réception, détaillé comme suit :

Installations et équipements

Fourniture et installation de matériels de réception de différentes dimensions

- Les matériels de réception

Les propositions devront comprendre la prestation de location suivante :

1. Stands exposants
 - 30 tentes 3x3 m
 - 30 tentes 4x4 m
 - 65 chapiteaux 5x5 m
 - 1 néon par stand
2. **Espace Restauration**
 - Un vélum
 - 60 tables de 4 places
 - 240 chaises
 - 8 néons

- La signalétique

Le titulaire devra assurer la fourniture, la pose, la dépose et la récupération de l'ensemble des dispositifs de signalétique nécessaires à l'événement.

À ce titre, les prestations comprennent :

- La mise en place d'une signalétique éphémère destinée à indiquer les parkings réservés au Marché de Noël (3 exemplaires), implantée sur le parking du Centre Commercial Montjoly II, incluant la pose et la dépose.
- Les panneaux « parking du Marché de Noël » devront être installés à une hauteur de 1,50 mètre du sol.
- La fourniture, la pose et la dépose de signalétiques au format A4 sur potence (120 exemplaires).
- La fourniture et l'installation de signalétiques « entrée » et « sortie » du marché (format 700x150 cm).
- La fourniture et la pose des signalétiques suivantes :
 - « Accueil » (300 x 50 cm – 1 exemplaire)
 - « Carbet du Père Noël » (600 x 50 cm – 1 exemplaire)
 - « Restauration » (1000 x 50 cm – 2 exemplaires)
- La fourniture et la pose de :
 - Signalétiques « Toilettes » (120 x 80 cm – 2 exemplaires)
 - Totems signalétiques (120 x 80 cm – 3 exemplaires)

Installation électrique complète (alimentation, distribution, sécurisation)

Le titulaire devra assurer la mise en place d'une installation électrique complète, incluant l'alimentation, la distribution et la sécurisation des équipements nécessaires au fonctionnement des installations.

L'ensemble devra être conforme à la réglementation en vigueur et adapté aux contraintes du site.

- L'alimentation électrique

Les propositions devront comprendre les prestations suivantes :

- L'alimentation électrique en prises de 16A de 103 stands exposants (1 prise par stand)
- L'alimentation électrique en prises de 32A des stands exposants restauration (2 prises par stand)
- L'alimentation électrique en prises de 16A de l'accueil (1), des arches (4), des régies (4), des coulisses (2), du commissariat général (2), du carbet du Père Noël (2), des espaces animations (7)
- La fourniture d'un groupe électrogène dédié à la sonorisation en live et à l'éclairage de scène
- La fourniture d'un groupe électrogène dédié aux stands exposant restauration
- La fourniture de deux groupes électrogènes dédiés aux stands exposants et aux espaces animation
- La fourniture d'un éclairage mobile autonome de l'espace enfants (2 mâts éclairants)
- La fourniture d'un éclairage mobile autonome de la rue menant vers le terrain de rugby (2 mâts éclairants)
- La fourniture du carburant nécessaire pour le bon fonctionnement des groupes électrogènes et des mâts éclairants
- Installation du lundi 30 novembre 2026 à 7h au jeudi 3 décembre 2026 à 18h
- Désinstallation et récupération le lundi 7 décembre 2026 à 7h

Aménagement et décoration

Mise en place d'un éclairage décoratif du site

- L'éclairage décoratif

Les propositions devront comprendre les prestations suivantes :

- Décoration lumineuse aérienne de l'ensemble des 3 parkings, pose et dépose incluse
- Décoration lumineuse des 30 tentes 3x3m, 30 tentes 4x4 et des 65 chapiteaux 5x5 m, pose et dépose incluse
- Fourniture de l'alimentation électrique de ces décorations (groupe électrogène)
- 1 technicien d'astreinte pendant les horaires d'ouverture du marché

Les qualités, caractéristiques, types, dimensions, procédés de fabrication, modalités d'essai et de contrôle des décors rues seront conformes aux prescriptions des normes françaises et européennes en vigueur au moment de la remise des offres.

Le matériel fourni pourra être reconditionné, de première qualité et conforme aux normes en vigueur, notamment :

1. Normes applicables aux produits d'éclairage : Les luminaires fournis dans le cadre du présent lot devront être conformes aux normes en vigueur, et notamment :

- EN 60598-1 : exigences générales relatives aux luminaires
- EN 60598-2-20 : guirlandes lumineuses
- EN 60598-2-17 : luminaires pour scènes, studios TV, cinéma et photographie
- EN 60598-2-13 : luminaires encastrés dans le sol
- EN 60598-2-7 : luminaires portatifs pour usage extérieur (jardins)
- EN 60598-2-2 : luminaires encastrés (hors sol)
- EN 60598-2-4 : luminaires portatifs à usage général

2. Normes applicables aux composants : Les composants électriques devront être conformes aux normes suivantes :

- EN 60825-1
- EN 55014
- EN 61547
- EN 61000-3-2 et EN 61000-3-3
- EN 61347-2-11
- EN 61588-2-6

Le titulaire devra fournir l'ensemble des justificatifs attestant de la conformité des équipements, notamment les déclarations CE de conformité.

3. Exigences environnementales : Les équipements devront être conformes aux directives européennes en vigueur, notamment :

- Directive RoHS (restriction des substances dangereuses)
- Directive DEEE (gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques)

Les matériels utilisés pour la fabrication des décors lumineux devront répondre aux exigences minimales suivantes :

- Cordon lumineux : minimum 36 LED par mètre
- Guirlande lumineuse : minimum 10 LED par mètre
- LED : diffusion horizontale à 360°, technologie à cône inversé, large angle de diffusion
- Composants LED : produits d'origine certifiée, conformes aux standards en vigueur et issus de fabricants reconnus

Décoration thématique de Noël du village, (sapin géant)

- Les décorations

Le titulaire du marché devra prendre en charge l'ensemble des démarches administratives et réglementaires nécessaires à l'exécution des prestations, notamment en cas de travaux impliquant des fouilles ou des enfouissements, incluant les procédures DT/DICT.

Les propositions devront comprendre les prestations suivantes (sur le thème de Noël) :

- Signalétique végétalisée « MARCHÉ DE NOËL » au portail
- Décoration de l'espace accueil (carbet en bois) d'inspiration végétale et aux couleurs de Noël
- Habillage de l'arche d'accueil composée de structures de ponts de scène
- Habillage de l'arche de sortie composée de structures de ponts de scène
- Signalétique exposant d'inspiration végétale aux couleurs de Noël
- Décoration de la scène aux couleurs de Noël
- Décoration de l'espace restauration (un vélum de 1000M2) d'inspiration végétale et

- aux couleurs de Noël
- Décoration et habillage du système de sécurité mis en place autour du sapin
- Installation du mercredi 2 décembre 2026 à 12h au vendredi 4 décembre 2026 à 12h
- Désinstallation et récupération le lundi 07 décembre 2026 à 7h

- Le sapin géant

Les propositions devront comprendre les prestations suivantes :

- Location d'un sapin géant de 7m décoré avec des nœuds et des boules géantes
- Matériaux ignifugés ou traités non-feu
- Illumination du sapin géant : happening le vendredi 4 décembre 2026 à 19h30 et illumination tous les soirs du Marché de Noël dès 19h
- Installation du mercredi 2 décembre 2026 à 12h au vendredi 4 décembre 2026 à 12h
- Désinstallation et récupération le lundi 07 décembre 2026 à 7h

- Les arches d'accueil et de sortie

Les propositions devront comprendre les prestations suivantes :

- Fourniture, montage et démontage de deux structures de pont de scène pour l'arche d'accueil et l'arche de sortie
- Dimensions de chaque structure 8m de long et 5 m de haut
- Montage le mercredi 3 décembre 2026 à 12h
- Démontage le lundi 07 décembre 2026 à 7h

Création d'une ambiance immersive (éléments visuels et scénographiques)

Animations et activités

Organisation d'animations pour enfants (jeux, ateliers, structures ludiques)

- Les animations pour enfants

Les propositions devront comprendre diverses animations pour enfants.

Autres jeux pour enfants ou forains (jeu de dames et jeu d'échecs géants, trampoline...) et la mise à disposition d'un animateur par jeu

Autres jeux type kermesse (pêche à la ligne, chamboule tout, etc.) et la mise à disposition d'un animateur par jeu

- Les structures gonflables

Les propositions devront comprendre les prestations suivantes :

- Structures gonflables pour occuper une surface de 25x30 mètres et la mise à disposition d'un animateur par structure
- Structures gonflables accessibles aux enfants de plusieurs tranches d'âges (exemple : 3-6 ans, 7-10 ans et 11-13 ans)
- Fourniture d'un groupe électrogène dédié aux structures gonflables
- Installation du mercredi 2 décembre 2026 à 12h au vendredi 4 décembre 2026 à 12h
- Désinstallation et récupération le lundi 07 décembre 2026 à 7h

1 technicien d'astreinte pendant les horaires d'ouverture du marché

Mise à disposition et exploitation d'un petit train de Noël

Services et maintenance

Nettoyage du site pendant et après la durée de l'événement

- Le nettoyage du site

Les propositions devront comprendre les prestations suivantes :

- Nettoyage des allées du marché aux dates et horaires suivants :
 - Vendredi 4 décembre 2026 à 7h00
 - Samedi 5 décembre 2026 à 7h
 - Dimanche 6 décembre 2026 à 7h
 - Lundi 7 décembre 2026 à 7h (remise au propre intégral des parkings)
- Nettoyage de l'espace restauration pendant les 4 jours de la manifestation :
 - Vendredi 4 décembre 2026 de 18h à 23h00
 - Samedi 5 décembre 2026 de 12h à 00h00
 - Dimanche 6 décembre 2026 de 10h à 21h00
- Nettoyage des toilettes chimiques aux dates et horaires suivants (astreinte) :
 - Vendredi 4 décembre 2026 de 18h à 23h00
 - Samedi 5 décembre 2026 de 12h à 00h00
 - Dimanche 6 décembre 2026 de 10h à 21h00

Mise en place et gestion des dispositifs sanitaires (toilettes, entretien)

- Les sanitaires mobiles

Les propositions devront comprendre les prestations suivantes :

- Fourniture de 6 sanitaires mobiles, du vendredi 4 décembre 2026 à 9h au lundi 7 décembre 2026 à 8h
- Rotation si nécessaire durant le Marché de Noël
- Livraison, pose et récupération
- Livraison le jeudi 3 décembre 2026 à 9h
- Récupération le lundi 7 décembre 2026 à 7h

- La récupération des eaux usées

Les propositions devront comprendre les prestations suivantes :

- Traitement et l'évacuation des eaux usées (hors site de la CTG)
- Vidange de la citerne de 33000L hors-sol le lundi 7 décembre 2026 à 7h
- Option vidange supplémentaire si besoin entre le vendredi 4 décembre et le samedi 5 décembre 2026

Exposants

- Besoins techniques
- Accompagnement
- Installations

LOT N°2 : Programmation artistique, technique et catering

Description des prestations

Le titulaire du lot 2 aura en charge la conception, l'organisation et la coordination de l'ensemble de l'animation artistique, technique, des prestations et du catering.

Animation

Animateur du plateau artistique

Composition, organisation et gestion du plateau artistique

Les prestations attendues incluent :

- La coordination et la programmation artistique sur le thème **Chanté Noël**, aux dates et horaires suivants :
 - **Vendredi 4 décembre 2026** : de 18h à 23h
 - **Samedi 5 décembre 2026** : de 18h à 00h
 - **Dimanche 6 décembre 2026** : de 18h à 21h
- La mise à disposition d'un régisseur plateau
- La proposition et la sélection des groupes après la validation de la CTG
- L'organisation Espace coulisse et catering pour les groupes
- Le règlement des cachets des groupes à l'issue de leur prestation ou à la semaine 50.

Animateur du village (micro, ambiance, interactions public)

La proposition devra inclure l'intervention d'un animateur, pour les prestations suivantes

- Animation du plateau artistique
- Animation micro (ambiance, interaction avec le public)
- Présentations des temps forts (concerts, interventions, remise de prix)
- Remise des prix avec les partenaires
- Animation sur scène selon les programmations établies par la CTG

La présence de l'animateur est requise aux horaires suivants :

- **Vendredi 4 décembre 2026** : de 18h à 23h
- **Samedi 5 décembre 2026** : de 18h à 00h
- **Dimanche 6 décembre 2026** : de 18h à 21h

Animation du village de Noël

La proposition devra comprendre les prestations suivantes :

- Présentation de la cérémonie d'inauguration
- La présentation et la mise en valeur des exposants, de leurs produits et services
- L'animation des jeux-concours, tombolas, prévus dans la programmation communiquée par la CTG
- Le respect des déroulés journaliers communiqués par la CTG

La présence de l'animateur est requise aux horaires suivants :

- **Vendredi 4 décembre 2026** : de 16h à 18h
- **Samedi 5 décembre 2026** : de 12h à 18h
- **Dimanche 6 décembre 2026** : de 10h à 18h

Technique

Fourniture et exploitation du matériel de sonorisation

Sonorisation du podium

Les offres devront inclure les prestations suivantes :

- La mise à disposition d'un système de sonorisation à large diffusion couvrant l'ensemble du Marché de Noël, incluant la façade et le backline, du jeudi 3 décembre au dimanche 6 décembre 2026, selon les horaires du marché.
- La présence d'un technicien façade et d'un technicien retour pour assurer les prestations en live et en playback.
- La mise en place d'un dispositif de diffusion de musiques d'ambiance de Noël, s'étendant depuis le portail de la Collectivité Territoriale de Guyane jusqu'à l'entrée principale du marché.
- L'installation du matériel devra être réalisée entre le mercredi 2 décembre 2026 à partir de 15h et le vendredi 4 décembre 2026 à 10h.
- La désinstallation et la récupération du matériel devront avoir lieu le dimanche 6 décembre 2026 à 22h30 et le lundi 7 décembre 2026 à 7h.

Catering

Catering et logistique artistes

Le titulaire devra assurer un dispositif de catering adapté aux besoins des artistes.

Les prestations attendues incluent :

- L'aménagement d'un espace loges/coulisses fonctionnel et sécurisé
- La mise à disposition de boissons (eau, softs, boissons chaudes, collations) en continu
- La fourniture de collations et/ou repas adaptés aux horaires de présence des artistes.
- La prise en compte des régimes alimentaires spécifiques (sur demande préalable)
- La gestion des flux et du réassort pendant toute la durée de l'événement
- Le maintien de la propreté et de l'hygiène des espaces coulisse catering

Éclairage scénique

Le prestataire assurera la mise en lumière de la scène.

Mise en lumière et effet scéniques :

Installation d'un éclairage LED avec projecteurs à large gamme de couleurs, projecteurs frontaux et écran de fond de scène pour sublimer l'ambiance visuelle

Date et horaires de fonctionnement

- Vendredi 4 décembre 2026, de 18h00 à 23h00
- Samedi 5 décembre 2026, de 18h00 à 00h00
- Dimanche 6 décembre 2026, de 18h00 à 21h00

Installation :

Du jeudi 3 décembre à partir de 8h00 jusqu'au vendredi 4 décembre 2026 à 12h00

Désinstallation et récupération du matériel

A la clôture de l'événement le dimanche 6 décembre 2026 et le lundi 7 décembre 2026 à partir de 7h00.

Personnel artistique et technique

Le Disc-Jockey

Un DJ assurera l'ambiance musicale en continu en complément des animations en concerts aux date et horaires suivants :

- **Vendredi 4 décembre 2026** : de 17h à 23h
- **Samedi 5 décembre 2026** : de 12h à 00h

- **Dimanche 6 décembre 2026** : de 10h à 21h

ARTICLE 4 : DOSSIER DE PRESENTATION

Le candidat proposera obligatoirement un dossier de présentation avec des photographies des décors, et illuminations pour chaque lot auquel il soumissionnera.

Ce dossier indiquera précisément chaque article, les quantités, les dimensions, ... qui seront proposés.

Le candidat devra fournir le descriptif sous forme de catalogue ou de fiches techniques attestant l'origine et la conformité de tous les produits qui seront utilisés, ainsi qu'un descriptif détaillé de chaque produit : caractéristiques, plans, puissance électrique, photos, etc. (annexe à fournir avec le cadre de mémoire technique).

ARTICLE 5 : INSTALLATION, LIVRAISON ET MISE EN SERVICE

Pour l'ensemble des lots nécessitant la livraison, l'installation et la mise en service, les prestations comprendront la main d'œuvre, ainsi que tous les accessoires divers et protections de toutes les pièces disposées.

ARTICLE 6 : HABILITATIONS

Les candidats attributaires dont les mises en œuvre des prestations nécessitent la conduite de nacelles doivent veiller à ce que les utilisateurs de nacelles aient reçu une formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes, prévu par l'arrêté du 2 décembre 1998 du Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels.

Lors de sa présence en chantier, le conducteur doit présenter son autorisation de conduite (CACES), le registre de sécurité de l'appareil comprenant une copie de l'autorisation d'exploitation, les rapports datés des visites d'entretien et des contrôles techniques qui sont effectués tous les 6 mois. Tous les manuels techniques et d'entretiens de la machine doivent être également tenus à disposition.

Le résultat du contrôle technique des véhicules de chantiers et de service sera remis à la personne responsable du marché. Les attestations d'assurance en cours de validation lui seront également remises.

La Collectivité Territoriale se réserve le droit d'effectuer tous les contrôles utiles.

L'équipe en charge de l'installation des dispositifs disposera des qualifications et habilitations requises, notamment la certification TN3 – Travaux neuf ou, à défaut, équivalent ME3)

ARTICLE 7 : PRECAUTIONS

Il est expressément demandé au prestataire retenu, de tenir compte dans son offre d'éventuelles difficultés de mise en œuvre tenant à :

- Une mauvaise qualité des points d'accroche ou des branchements
- La nécessité de prévoir des mâts et attaches supplémentaires non chiffrés
- La sécurisation des dispositifs installés

Les propositions faites par les prestataires s'entendent toutes sujétions comprises.

Tout surcoût qui ne serait pas explicitement reporté dans le descriptif détaillé du prix sera à la charge du prestataire.

ARTICLE 8 : REUNIONS TECHNIQUES

Au cours de la mission, le prestataire programmera et animera les réunions suivantes :

- une réunion technique 20 jours avant le début des prestations
- une réunion technique à 7 jours du démarrage des prestations
- une réunion de validation des réglages et essais sera à déterminer, au maximum 1 jour avant le début de l'événement.

Toute modification d'ordre technique devra faire l'objet d'une validation par la Collectivité Territoriale de Guyane.

Le ou les titulaires des lots ont pour unique interlocuteur à la Collectivité Territoriale de Guyane :

Mme Ariane MANDE – BIAS
Directrice des Relations publiques en
charge de l'Attractivité territoriale
Tél : 0594271143
Portable : 0694.20.85.91
E-mail : marche.noel@ctguyane.fr

M Edmond ROBLOT
Régisseurs évènementiels
Cabinet du président
Portable : 0694231136

A
Le